

POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOTRE LAC

Répondant à une demande de l'Association pour la protection de l'environnement de Lac Sergent (APPELS), une trentaine de citoyennes et citoyens se sont mobilisés pour réfléchir aux défis que posent le maintien et la restauration de la qualité de l'eau de notre lac. Ce document est le résultat de leurs travaux et il a été déposé au Conseil de Ville.

Le rapport complet sera disponible pour tous les citoyens sur le site internet de l'A.P.P.E.L.S. fin janvier 2010.

En tant que citoyens, citoyennes de Lac Sergent, nous croyons que vous êtes également très préoccupés par la qualité de notre lac et de notre environnement. Nous souhaitons donc obtenir votre avis sur les propositions remises à la Ville. Un résumé sans identification, de vos réponses et commentaires, sera remis au conseil.

À cette fin, veuillez lire le résumé des recommandations ci-joint et exprimer votre avis sur celles-ci en cochant dans la colonne qui représente votre opinion.

Recommandations	Tout à fait d'accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord
Développement urbain : p.8 Ville de Lac Sergent devrait limiter le développement urbain sur son territoire.				
Le zonage : p.9 et suivantes Ville de Lac-Sergent devrait protéger certaines zones naturelles en créant des zones de conservation.				
Le zonage : p.9 et suivantes Ville de Lac-Sergent devrait décréter un moratoire arrêtant tout développement jusqu'à ce que les apports en phosphore soient réduits à un niveau permettant de stopper le processus d'eutrophisation.				
L'approche par bassin versant : p.10 et suivantes Ville de Lac-Sergent devrait établir des mécanismes de médiation ou d'arbitrage pour accélérer l'harmonisation des règlements entre les villes du bassin versant.				

<p>L'approche par bassin versant : p.10 et suivantes Ville de Lac-Sergent devrait intervenir dans la gestion et la surveillance des actions posées sur des territoires importants tels que le terrain de golf et Duchesnay</p>				
<p>Les systèmes sanitaires : p. 16 et suivantes Ville de Lac-Sergent devrait exiger une inspection plus rigoureuse des expertises de sol pour les nouvelles installations sanitaires.</p>				
<p>Les systèmes sanitaires : p. 16 et suivantes Ville de Lac-Sergent devrait identifier les zones problématiques du lac et faire le choix d'un système communautaire, municipal ou individuel, conforme dont l'aspect du phosphore est pris en compte et ce dès 2010.</p>				
<p>Les embarcations motorisées : p. 28 et suivantes Ville de Lac-Sergent devrait instaurer et faire respecter le code de conduite proposé dans le P.D.E.</p>				
<p>Les embarcations motorisées : p. 28 et suivantes Ville de Lac-Sergent devrait instaurer un registre permanent des embarcations motorisées autorisées sur le lac.</p>				
<p>Les embarcations motorisées : p. 28 et suivantes Ville de Lac-Sergent devrait rédiger un règlement sur l'accès au lac, la protection des berges et la sécurité nautique.</p>				
<p>Les méthodes curatives : p.36 et suivantes Afin de remédier à la prolifération des algues envahissantes, Ville de Lac-Sergent devrait d'abord éliminer les apports en phosphore avant d'appliquer une solution curative.</p>				

Commentaires. _____

